

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 12 septembre 2022 à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

Monsieur le Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Réjean Desjardins Marc-André Routhier Ghislain Collin
Était absent :	Jocelyn Démétre

La directrice générale, Maude Tourangeau, est également présente.

Nombre de citoyens : 12

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19h04.

VALIDATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

2022-09-3156 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et adopté à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est proposé :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 août 2022.
- 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 août 2022.

4. TRÉSORERIE

- 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois d'août 2022.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 5.1 Collectes supplémentaires de la RIDL 2023.
- 5.2 Octroi de soutien administratif et technique dans les programmes de subventions et les activités municipales.
- 5.3 Demande d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle, démarche de la Municipalité pour le projet d'aire protégée.

- 5.4 Cession du parc et des sentiers du Domaine Boisé à la Municipalité.
- 5.5 Demande d'appui : réduction des services de l'urgence au centre de services de Rivière-Rouge et détournement des ambulances vers d'autres centres hospitaliers.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Demande de la CITQ d'accorder un permis à Communauté Vianatur Inc. afin que celui-ci puisse exercer des locations de courtes durées au 2 chemin Caron.
- 6.2 Création d'une table de travail pour la révision réglementaire.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Approbation de la conformité de construction de la rue Mainguy, des chemins de la Nature et de la Ramée.
- 7.2 Approbation de la conformité de construction du chemin de la Ferme.
- 7.3 Autorisation de payer le décompte n° 4 pour les travaux des projets 111-0002 pour la somme de 1 780 290,23\$ et le 111-002B pour la somme de 431 136,80\$ à Construction Michel Lacroix.
- 7.4 Autorisation de payer les travaux du projet 111-0007 soit le traitement de surface sur les chemins Hamel et Constantineau.

8. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Adoption du règlement 316 sur la prévention des incendies.
- 8.2 Adoption des programmes du Service de Sécurité Incendie : relation avec le nouveau schéma de couverture de risques 2022.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-09-3157 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT 2022.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 août 2022, tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 AOÛT 2022.

Aucun suivi.

22022-09-3158 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et adopté à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois d'août 2022 telle qu'elle est présentée :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2022</u>		
Solde au 31 juillet 2022	626 343,61 \$	
Dépôts taxes municipales	94 106,89 \$	
Dépôts autres revenus	42 678,10 \$	
<i>Subv. Réseau routier PAVL</i>	146 325,00 \$	
Intérêts	1 164,74 \$	
Total des revenus	284 274,73 \$	
Liquidité	676 244,72 \$	
Intérêt sur liquidité	929,14 \$	
Total des liquidités disponibles	1 587 792,20 \$	
Total	1 587 792,20 \$	
Chèques fournisseurs	90 248,55 \$	C22000079 à C2200086
Déboursés fournisseurs	35 766,60 \$	L2200076 à L2200080
Déboursés manuels fournisseurs	4 753,20 \$	M0220009 à M0220012
Paiements directs fournisseurs	102 590,34 \$	P2200325 à P2200379
Salaires mensuels	64 634,21 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	36 995,49 \$	
Total des dépenses	334 988,39 \$	
Solde de banque	575 629,95 \$	
Placement	677 173,86 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	1 252 803,81 \$	
Retenus fournisseurs		
Liquidités disponibles	1 252 803,81 \$	

Je, directrice générale et greffière-trésorière, Maude Tourangeau, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2022-09-3159 COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DE LA RIDL 2023.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a fourni à la Municipalité son calendrier de collecte des matières résiduelles en lui demandant si elle désirait recevoir des collectes supplémentaires moyennant des frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre Dame-de-Pontmain refuse la proposition de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour la collecte supplémentaire 2023.

ADOPTÉE

2022-09-3160 OCTROI DE SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DANS LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET LES ACTIVITÉS MUNICIPALES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a besoin de soutien pour adopter les meilleures stratégies de planification et de financement des projets d'infrastructures municipales et que l'Équipe Laurence offre des services de soutien administratif et technique dans les divers programmes de subventions disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre Dame-de-Pontmain accepte la proposition d'aide de l'Équipe Laurence quant aux suivis administratifs et techniques dans les programmes de subventions disponibles.

ADOPTÉE

2022-09-3161 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE, DÉMARCHE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET D'AIRE PROTÉGÉE.

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'était engagé à protéger 17 % de son territoire terrestre en 2020, et que les écosystèmes au sud du 49^e parallèle s'y trouvent sous-représentés avec moins de 9 % des terres visées par des mesures de protection comparativement à 20 % au nord;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est prononcé en faveur de l'atteinte d'une nouvelle cible internationale de protection de 30 % des milieux terrestres d'ici 2030 et que le processus d'établissement d'un réseau d'aires protégées se poursuit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la conservation et le rétablissement de la connectivité écologique sont des stratégies importantes et reconnues qui permettent d'accroître la résilience des écosystèmes et de la biodiversité de la région et de renforcer son économie et ses communautés;

CONSIDÉRANT QUE les milieux naturels jouent un rôle capital dans notre société, notamment en termes de services écologiques rendus à l'humain : activités de plein air, tourisme, purification de l'air, de l'eau, réduction des inondations, séquestration de carbone, sentiment d'appartenance, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC ont un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans sa vision du développement territorial, le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe souhaite contribuer aux cibles internationales de conservation et a comme principales valeurs de :

- Conserver la biodiversité et préserver l'intégrité des écosystèmes et des paysages puisqu'il s'agit d'une des principales ressources de la municipalité;
- Mettre en valeur le territoire en préservant l'environnement selon les principes du développement durable;
- Préserver la qualité de vie des gens de la municipalité et des villégiateurs, qui s'y sont établis;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte de ces objectifs passe par l'appui et la collaboration de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents, de demander à la MRC d'Antoine-Labelle d'appuyer la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses démarches auprès du gouvernement provincial dans son projet d'aire protégée.

ADOPTÉE

2022-09-3162 CESSION DU PARC ET DES SENTIERS DU DOMAINE BOISÉ À LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du Domaine Boisé ont déposé une demande pour reprendre le parc et les sentiers à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les partis se sont entendus et que les documents d'ententes sont signés à la satisfaction du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la cession du parc et des sentiers et que les promoteurs assument l'ensemble des frais relatifs à cette cession et de mandater le maire Pierre Gagné et la directrice générale Maude Tourangeau pour signer les documents relatifs à la cession du parc et des sentiers du Domaine Boisé.

ADOPTÉE

2022-09-3163 DEMANDE D'APPUI : RÉDUCTION DES SERVICES DE L'URGENCE AU CENTRE DE SERVICES DE RIVIÈRE-ROUGE ET DÉTOURNEMENT DES AMBULANCES VERS D'AUTRES CENTRES HOSPITALIERS.

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier de Rivière-Rouge dessert une clientèle bien plus large que la seule population de la Ville de Rivière-Rouge, soit les municipalités du sud de la MRC d'Antoine-Labelle, comme la municipalité de Nominuingue, la municipalité de La Macaza, la municipalité de L'Ascension ou encore la municipalité de Lac-Saguay, mais aussi certaines autres de la MRC des Laurentides, telles que la municipalité de Labelle et la municipalité de La Minerve, le tout ci-après nommé les municipalités de la Rouge;

CONSIDÉRANT que la population des municipalités de la Rouge est composée d'environ 13 171 résidents permanents, mais de plus de 26 500 personnes lors des fins de semaines et congés saisonniers, puisque la population de ces municipalités double avec les villégiateurs, et ce, sans compter les touristes de passage;

CONSIDÉRANT que l'âge moyen de la population des municipalités de la Rouge est plus élevé que la moyenne québécoise, ce qui accentue l'importance de la disponibilité et de la proximité des soins médicaux;

CONSIDÉRANT le communiqué de presse du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022 annonçant la réduction des services de nuit à l'urgence de l'hôpital du Centre de services de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h, et ce, dès le 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la note de service du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides du 13 juillet 2022, adressée aux entreprises ambulancières des Laurentides, annonçant le détournement de tous les transports par ambulance de la région vers les centres hospitaliers de Mont-Laurier ou de Sainte-Agathe dès le 18 juillet 2022, à l'exclusion expresse de celui de Rivière-Rouge, sauf circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que ce réacheminement des patients des municipalités de la Rouge vers des centres hospitaliers plus éloignés a un impact considérable sur le coût du transport ambulancier que ceux-ci doivent défrayer;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces frais excédentaires, plusieurs patients sont susceptibles de refuser un transport ambulancier vers un centre hospitalier, alors que leur état de santé l'aurait exigé, ce qui, dans certains cas, pourra avoir des conséquences fatales;

CONSIDÉRANT que le centre hospitalier de Rivière-Rouge doit être accessible en tout temps pour la population vivant à proximité, sans l'obliger à se déplacer vers un autre centre situé à une distance supérieure à 60 kilomètres;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation du service d'urgence des centres hospitaliers de Mont-Laurier et de Sainte-Agathe, qui dépasse largement le seuil acceptable;

CONSIDÉRANT l'impact négatif du réacheminement de la clientèle avoisinante de la Ville de Rivière-Rouge sur les opérations de ces autres centres hospitaliers, notamment en augmentant directement le taux d'occupation des services d'urgence et incidemment, la qualité des services rendus aux bénéficiaires;

CONSIDÉRANT le manque d'équipements spécialisés disponibles au centre hospitalier de Rivière-Rouge ainsi que la désuétude de ceux en place, rendant le centre hospitalier non attractif pour le personnel, notamment pour les médecins spécialistes nouvellement diplômés, et ayant ainsi une incidence sur les services médicaux offerts à la population;

CONSIDÉRANT les nombreux investissements dans les infrastructures afin de maintenir le centre hospitalier de Rivière-Rouge en bon état;

CONSIDÉRANT que, malgré les multiples demandes des intervenants du milieu des soins depuis bon nombre d'années, les préoccupations et difficultés eu égard à l'offre de services en soins de santé au centre hospitalier de Rivière-Rouge restent lettre morte auprès du gouvernement provincial et du Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la question des soins de santé est un enjeu vital pour quiconque, mais plus encore pour la population vivant en région éloignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, que tous les services de l'urgence du centre hospitalier de Rivière-Rouge soient remis accessibles et opérationnels en tout temps et que les ambulances soient autorisées à se rendre au

centre hospitalier de Rivière-Rouge lorsqu'il s'agit du centre le plus proche, et ce, pour tous types d'interventions.

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, qu'une rencontre avec les différents intervenants de la région, dont la Ville de Rivière-Rouge, soit tenue afin de trouver des solutions au problème d'accessibilité et de disponibilité des soins de santé vécu par la population de la MRC d'Antoine- Labelle.

QUE le gouvernement s'engage à investir à court terme dans les équipements de soin de santé pour le centre hospitalier de Rivière-Rouge.

DE transmettre copie de la présente résolution aux partis d'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, à la députée de la circonscription de Labelle, M^{me} Chantale Jeannotte, à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités de celle-ci, à la municipalité de Labelle et à la municipalité de La Minerve pour obtenir leur appui.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-09-3164 DEMANDE DE LA CITQ D'ACCORDER UN PERMIS À COMMUNAUTÉ VIANATUR INC. AFIN QUE CELUI-CI PUISSE EXERCER DES LOCATIONS DE COURTES DURÉES AU 2 CHEMIN CARON.

CONSIDÉRANT QU'un avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique a été demandé à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) pour le 2 chemin Caron et que cette dernière n'est pas conforme au schéma d'aménagement et que l'exploitant soit Communauté Vianatur n'est pas propriétaire de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de refuser la demande actuellement puisque l'usage projeté de l'établissement en question n'est pas conforme à la réglementation municipale d'urbanisme relative aux usages.

ADOPTÉE

2022-09-3165 CRÉATION D'UNE TABLE DE TRAVAIL POUR LA RÉVISION RÉGLEMENTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Pontmain souhaite créer un groupe responsable d'une vigie quant à l'ensemble des règlements municipaux en vigueur et voir à réfléchir et faire des propositions de révision, d'abrogation, de modification ou d'adoption de nouveaux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une table de travail a pour but de joindre deux élus, des membres de l'administration, des citoyens et des professionnels à se réunir et porter une réflexion et une analyse des politiques, de guides et des règlements de la Municipalité afin de répondre aux réalités de la vie municipale de Notre-Dame-de-Pontmain;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de travail jouera un rôle de fournir des orientations et des politiques au conseil municipal sur des sujets pouvant concerner la circulation, l'environnement, l'habitation, le tourisme, les nuisances, la sécurité incendie et en matière d'outils réglementaires relatifs aux pouvoirs prévus au chapitre A-19.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil nomme le conseiller municipal M. Réjean Desjardins, président de la table de travail ainsi que le conseiller municipal M. Marc-André Routhier en tant que vice-président;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte que la table soit aussi composée de citoyens représentatifs de l'intérêt de la réussite des affaires municipales et s'adjoindre comme personnes-ressources la directrice générale, l'inspecteur municipal et tous autres professionnels pouvant agir de services-conseils.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Desjardins

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de créer La Table de travail en révision réglementaire et nomme par la même occasion M. Réjean Desjardins à titre de président, M. Marc-André Routhier comme vice-président ainsi que Mme Maude Tourangeau, directrice générale et M. Stéphane Poirier, inspecteur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise le président et le vice-président à s'adjoindre des membres citoyens et à faire appel à tout professionnel en service-conseil et à titre de personne-ressource selon les champs de compétences requises et nécessaires, et ce, à la condition que les mandats aient été confirmés conformément à la réglementation sur les délégations de pouvoirs numéro 280.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2022-09-3166

APPROBATION DE LA CONFORMITÉ DE CONSTRUCTION DE LA RUE MAINGUY, DES CHEMINS DE LA NATURE ET DE LA RAMÉE.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par le propriétaire pour la construction des nouveaux chemins soit la rue Mainguy ainsi que les chemins de la Nature et de la Ramée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits selon les normes et approuvés par suite de l'inspection de l'inspecteur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et unanimement résolu d'adopter la conformité de construction de la rue Mainguy, des chemins de la Nature et de la Ramée.

ADOPTÉE

2022-09-3167

APPROBATION DE LA CONFORMITÉ DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DE LA FERME.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par le propriétaire pour la construction du nouveau chemin de la Ferme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits selon les normes et approuvés suite à l'inspection par le comité de voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et unanimement résolu d'adopter la conformité de construction du chemin de la Ferme.

ADOPTÉE

2022-09-3168 **AUTORISATION DE PAYER LE DÉCOMPTE N° 4 POUR LES TRAVAUX DES PROJETS 111-0002 POUR LA SOMME DE 1 780 290,23\$ ET LE 111-002B POUR LA SOMME DE 431 136,80\$ À CONSTRUCTION MICHEL LACROIX INC.**

CONSIDÉRANT QUE la société d'ingénierie Équipe Laurence a recommandé à la Municipalité de payer les factures à l'entreprise Construction Michel Lacroix Inc. pour la réfection de divers chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimement résolu de payer à Construction Michel Lacroix Inc.

- la somme de 1 780 290,23 \$ pour le décompte numéro 4 du projet 111-0002
- la somme de 431 136,80 \$ pour le décompte numéro 4 du projet 111-0002B

ADOPTÉE

2022-09-3169 **AUTORISATION DE PAYER LES TRAVAUX DU PROJET 111-0007 SOIT LE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LES CHEMINS HAMEL ET CONSTANTINEAU.**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Équipe Laurence a recommandé à la Municipalité de payer les factures à l'entrepreneur Franroc, Division de Sintra Inc. pour le traitement de surface sur les chemins Hamel et Constantineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et unanimement résolu de payer à l'entrepreneur Franroc, Division de Sintra Inc.

- la somme de 86 028.23 \$ pour le décompte numéro 1 du projet 111-0007.

ADOPTÉE

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-09-3170 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 316 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES.**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un schéma de couverture de risque et que celle-ci doit se conformer à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et unanimement résolu d'adopter le projet du règlement 316 sur la prévention des incendies.

ADOPTÉE

2022-09-3171 **ADOPTION DES PROGRAMMES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : RELATION AVEC LE NOUVEAU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2022.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a adopté le nouveau schéma de couverture de risque en sécurité incendie 2022 (SCRSI 2022);

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige des municipalités ayant adopté le SCRSI 2022, que celle-ci adopte obligatoirement des programmes décrivant les actions qu'elles feront en liens avec les actions 5, 9, 13, 15, 16, 18 et 22;

CONSIDÉRANT QUE les programmes sont une obligation du MSP;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'action n° 38 du SCRSI que les municipalités doivent adopter par résolution ces programmes;

CONSIDÉRANT QUE les programmes concernant les actions 5, 9, 13, 15, 16, 18 et 22 vont améliorer la sécurité des citoyens et des intervenants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et unanimement résolu d'adopter les programmes suivants en lien avec le SCRSI 2022 que la municipalité a adopté antérieurement.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu période de questions à 19h20.

2022-09-3172 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, de lever la séance. Il est 19h54.

ADOPTÉE

(signé) Pierre Gagné
Pierre Gagné
Maire

(signé) Maude Tourangeau
Maude Tourangeau
DG/greffière-trésorière